

1. Informier(e) diplômé(e) d'Etat

Reference : 1016 (17/04/2018) du 01 juin 2017

Employeur : Centre Hospitalier Territorial



Cadre/Statut : Informier Diplômé d'Etat

Direction de la Coordination des Soins, de la Qualité et de la Santé

Durée de validité exigée pour le renouvellement de titre : /

Cadre de travail : Multiple Soins

Date de dépôt de l'offre : vendredi 11 juin 2017

Mode à prévoir : Aménagement

Date limite de candidature : vendredi 11 juillet 2017

Détails de l'offre :

Objet (MSP) : Informier(e)

Missions :

L'informier réalise des soins infirmiers afin de maintenir ou de restaurer le confort du patient et l'accompagnement. Par ses activités, il contribue à la prévention, au diagnostic, au traitement et à la réhabilitation.

Activités principales

- Accueil des données cliniques, des besoins et des attentes du patient et de l'entourage
- Établissement de projet de soins et de la planification des activités
- Évaluation, contrôle des soins infirmiers et son engagement de patient et de l'entourage
- Surveillance de l'évolution de l'état de santé des patients
- Assurer le lien entre les soins dispensés par le médecin
- Information et éducation du patient et de l'entourage
- Réalisation en soins à pour le bien-être du patient
- Accueil et un accompagnement pédagogique des étudiants, des stagiaires et des personnels soignants
- Coordination et organisation des activités et des soins dispensés (hospitalisation et hors de la cadre d'un patient ou d'un groupe de patients)
- Réalisation d'études et de travaux de recherches de haute professionnelle
- Gestion et contrôle des produits, des matériels et des dispositifs médicaux
- Mise en œuvre des procédures d'élimination des déchets

Profil du candidat

Titre(s) / (Connaissances/Diplôme exigé) :

- Titre d'ingénieur (10/10)
- Techniques de maintenance des machines
- Régime hospitalier
- Qualité de la dimension qualité
- Soins de patient

Titre(s) liés :

- Evaluer l'état de santé et l'évolution de celui-ci
- Identifier et formaliser les diagnostics infirmiers et décider de la réalisation des soins infirmiers de son initiative
- Evaluer les soins infirmiers et les activités thérapeutiques adaptées aux situations en conformité avec les protocoles d'urgence et les règles de bonnes pratiques